



2015—ROUEN



Pour nous joindre:

Mélanie DHAUSSY
Secrétaire académique
06 68 38 29 13
Florence FLEURY
Trésorière académique
06 75 90 25 85
snicsrouen@gmail.com
<https://rouensnics.jimdo.com/>
Sur Facebook:

SNICS Rouen syndicat infirmier éducation nationale.

Rappel Réunions d'infos:

Mardi 16.10 matin ROUEN
Jeudi 18.10 am DIEPPE
Vendredi 19.10 matin EVREUX
Vendredi 19.10 am MONTIVILLIERS LE HAVRE

Chers collègues, chers camarades,
Du 28 novembre prochain au 06 décembre, les fonctionnaires de l'Education Nationale sont appelés à voter, par voie électronique, pour leurs représentants syndicaux .

Ce sont eux qui feront vivre le dialogue social !

Face aux réformes libérales en cours et au dénigrement dont sont victimes les fonctionnaires, la participation à ces scrutins devient une action forte en direction du gouvernement et plus largement envers les politiques en général.

La représentation syndicale est seule garante du respect des droits des personnels, mais aussi force de propositions pour permettre aux fonctionnaires de faire entendre leur voix, de prendre part aux discussions et de peser dans les débats.

La réforme CAP 22, si elle est mise en œuvre, signerait à terme la disparition du paritarisme. Le paritarisme peut être comparé à l'un des axes d'un trépied qui permet d'assurer l'équilibre difficile d'un service public qui oscille entre le service rendu et celui attendu de l'utilisateur, les moyens mis à disposition (résultats de choix politiques) et les aspirations des agents.

Ce temps fort de l'action syndicale est expliqué en détails dans ce BBL, ce qui permettra à tous et à toutes de comprendre les mécanismes et les rouages des élections.

Pourquoi le SNICS FSU?

Parce que le SNICS, affilié à la FSU, la plus grande fédération de l'Education Nationale, est LE syndicat fort, avec 64 % de représentativité aux dernières élections et a le soutien de la FSU !

Depuis sa création en 1993, vous avez fait du SNICS l'organisation majoritaire chez les infirmier.ères de l'Education nationale.

Parce que le SNICS, ce sont des **infirmiers de terrain**, qui connaissent parfaitement leurs missions, défendent la profession, et luttent au quotidien pour une profession libre et émancipée !

Parce que le SNICS FSU, ce sont des élus garants de la **transparence** et de l'**équité, dans le respect des textes !**

Parce que le SNICS FSU ne vous promettra pas l'impossible !

Parce que le SNICS FSU est un **syndicat de débat, de proposition et d'action !**

Parce que le SNICS FSU se bat **contre l'Ordre Infirmier**, qui nous obligera à payer pour pouvoir travailler !

Parce que le SNICS FSU **se mobilise et VOUS mobilise !**

Ces élections professionnelles sont un **enjeu collectif important** pour garantir nos missions et notre **maintien à l'Education nationale** au sein des équipes pédagogiques et éducatives.

Du 29.11 au 06.12, votez SNICS, votez FSU !

Mélanie DHAUSSY Secrétaire
académique du SNICS FSU

Sommaire

- 1- édito
- 2- Spécial Elections: Les scrutins, les étapes du vote
- 3- Pourquoi Voter? CTA, CAP...
- 4- La liste du SNICS
- 5- Le SNICS FSU dans l'action!
- 6- Convocation au congrès académique du 19.11

Elections Pro

LES SCRUTINS POUR LESQUELS ON VOTE

- Vous êtes **titulaires** et exercez dans un établissement ou dans une administration (SIEC, GRETA, Rectorat) du Ministère de l'Education nationale (EN)

Vous votez pour le CTA, le CTMEN, la CAPA et la CAPN

Y compris les collègues détachées à l'EN, celles en congé maternité, congé parental, CLM, CLD.

- Vous êtes **stagiaires après concours et exercez dans un établissement du Ministère de l'EN**

Vous votez pour le CTA et le CTMEN

- Vous êtes **titulaires et exercez dans un établissement d'enseignement supérieur**

Vous votez pour la CAPA, la CAPN, le Comité Technique de votre établissement (CT) et le CTMESR. Y compris si vous êtes en détachement sur ce poste.

- Vous êtes **stagiaires après concours, non titulaires d'une autre fonction publique, et exercez dans un établissement d'enseignement supérieur**

Vous votez pour le Comité Technique de votre établissement (CT) et le CTMESR

- Vous êtes **titulaires de l'EN et détachés dans un autre ministère ou une autre fonction publique**

Vous votez pour la CAPA et la CAPN

- Vous êtes **contractuelles en CDI, ou en CDD depuis au moins deux mois à la date du 29 novembre 2018**

Vous votez pour le CTA, le CTMEN et la CCP (Commission Paritaire pour les agents contractuels).

L
E
S

S
C
R
U
T
I
N
S

P
O
U
R

L
E
S
Q
U
E
L
S

O
N

V
O
T
E

-
V
O
U
S
Ê
T
E
S

t
i
t
u
l
a
i
r
e
s
e
t
e
x
e
r
c
e
z
d
a
n
s

Etape 1: je crée mon mot de passe électeur

Il est primordial d'avoir une adresse professionnelle fonctionnelle! Videz la régulièrement pour ne pas la saturer, et contactez nous en cas de problème. Dès le 11 octobre 2018

- Vous cliquez sur le lien <http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>

Vous cliquez sur: "je me connecte à mon espace électeur"

Vous cliquez sur: CREER MON COMPTE

- Vous tapez votre adresse de messagerie professionnelle (exemple marie.dupont@ac.académie.fr)

- Vous tapez un mot de passe que vous choisissez (le même que pour avoir accès à votre messagerie par exemple) mais il est précisé ce qu'il doit contenir de lettres ou chiffres. Notez le PRECIEUSEMENT pour vous en souvenir, les élections sont dans 1 mois et demi!

- Vous suivez le reste des instructions

- Vous recevrez un mel sur votre adresse de messagerie pour confirmer et valider votre compte

Etape 2 : je vérifie les scrutins pour lesquels je vais voter et

je récupère dans mon établissement mon identifiant de vote, la notice générale sur le vote, en mains propres, contre émargement du 05.11 au 13.11

A partir de votre espace électeur, Il vous faut vérifier que vous avez accès à l'ensemble des scrutins pour lesquels vous êtes amené.es à vous prononcer.

Ainsi, une collègue titulaire votera 4 fois pour la CAPA, la CAPN, le CTA, et le CTMEN, une collègue stagiaire 2 fois pour le CTA et le CTMEN...

- Vous cliquez sur le lien <http://www.education.gouv.fr/electionspro2018>

- Vous cliquez sur: "je me connecte à mon espace électeur"

- Vous cliquez sur ACCEDER

- Vous entrez votre mel professionnel et votre mot de passe

- Vous vérifiez que tous les scrutins pour lesquels vous pouvez voter sont bien présents

Etape 3: je vote dès le 29 novembre à partir de 10h (heure de Paris) par internet

Reprenez la procédure "2è étape" et cliquez sur "Je vote"

- Vous entrez votre **identifiant électeur** inscrit sur la notice de vote (cf étape 2)

- Vous entrez le mot de **passé électeur** que vous avez créé (cf étape 1)

- Vous cliquez sur un scrutin, les différentes candidatures avec leurs logos s'affichent à l'écran et

vous votez pour le syndicat que vous avez choisi. Un écran vous demande ensuite de confirmer ce choix ou de le modifier. Dans ce dernier cas, vous accédez de nouveau à l'écran de choix.

- Après validation du vote, une preuve s'affiche à l'écran (« **identifiant reçu** »). Le vote est alors définitif et ne peut plus être modifié.

- Vous cliquez sur « **CONTINUER** ». Vous accédez de nouveau à l'écran de présentation des scrutins et prenez connaissance de ceux pour lesquels il vous reste à voter.

Pour chaque scrutin, vous devez réitérer cette procédure.

NB: Vous pouvez vous déconnecter à tout moment ou quitter l'espace électeur après avoir voté ou non pour un scrutin. Vous pouvez vous reconnecter à 24h sur 24h pendant la période de vote pour voter sur les scrutins qui restent.

Aussi, si vous êtes en train de voter le dernier jour (le 6 décembre) à 16h59, vous aurez 30 minutes pour terminer.

Pourquoi voter?

Les résultats des votes pour chaque instance déterminent la représentativité de chaque Fédération ou OS et donc, en plus du nombre de sièges que ces résultats leur permettent d'occuper, ce qui est en jeu c'est leur poids dans les négociations en cours et à venir mais aussi les moyens qu'ils auront à leur disposition pour faire avancer leurs mandats.

D'une manière générale, les Comités Techniques sont consultés sur les questions des moyens et de leur répartition au service de la mise en œuvre des politiques ministérielles et/ ou de leur déclinaison académique (évaluation des besoins, moyens disponibles tant matériels qu' humains, mise en œuvre...)

Les Comités techniques (CT, CTA)

Ils sont obligatoirement consultés sur :

- Les créations et suppressions de postes
- Les choix d'implantation des postes sur les établissements
- La répartition du régime indemnitaire
- Les barèmes de mutation ou d'avancement
- Le plan académique de formation ...

Les résultats des votes au CTA détermineront aussi le nombre de sièges au CTA, donc la représentativité de chaque Fédération ou OS au sein des académies.

- Comité Départemental de l'Education nationale (carte scolaire...),
- Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail ...
- Comité Académique d'Action Sociale.

Le.la secrétaire académique du SNICS-FSU est sur la liste FSU pour le vote au CTA.

Le.la secrétaire académique du SNICS-FSU peut être appelé.e aussi pour siéger en tant qu'expert.e de la FSU sur tous les sujets concernant les infirmier.ères (sans droit de vote)

Les Comités techniques ministériels (CTMEN, CTMESR)

Ils sont obligatoirement consultés sur tous les projets de textes (lois, décrets, arrêtés) régissant les statuts des personnels titulaires et contractuels

Deux collègues infirmières de l'Education nationale sont présentes sur la liste de notre fédération pour faire entendre la voix des infirmier.ères lors des CTMEN. Il s'agit deux membres du Bureau national du SNICS-FSU.

Les Commissions administratives paritaires (CAPA, CAPN)

Les CAP sont consultées sur la gestion de la carrière des agents.

Elles sont obligatoirement consultés lors des titularisations, mutations, détachements, intégrations, promotions, avancements de classe,... et pour toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle (refus de temps partiel, de formation, contestation de l'entretien professionnel, conditions de travail...).

Les membres de la CAPA/CAPN siègent également

- en **commission de discipline**
- en **commission de réforme** pour accidents de service, maladies professionnelles, retraites pour invalidité, ...

Au niveau national, **la CAPN** est aussi l'instance au cours de laquelle sont abordés les dossiers concernant notre profession pour les défendre directement auprès de la DGRH du Ministère.

La Commission consultative paritaire pour les collègues contractuelles (CCP)

Les CCP: comme en 2014, le SNICS est associé au SNASUB et au SNUAS-FP pour participer à l'ensemble des scrutins des CCP. Il s'agit là d'un scrutin de sigle.

Ces commissions sont composées d'agents contractuels. Elles sont consultées obligatoirement sur le passage en CDI, les questions de licenciement, de sanction disciplinaire, les contrats de travaux et les salaires ... sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle (refus de temps partiel, de formation etc).

Liste présentée par le:



Sylvaine DURAND,
collège Albert Schweitzer,
Neufchâtel en Bray



Elvire BAPTISTE
Collège Pierre Mendès France,
Lillebonne



Dominique SAINT MARTIN
lycée Pierre et Marie Curie,
Babec



Mélanie DHAUSSY
Collège C. Bernard, Lycée C. Mopet,
Le Hâvre



Martine LEMAIR,
lycée de la Vallée du Gailly
Dévilly les Rôles



Florence FLEURY,
Collège
Claude Bernard,
Grand-Quevilly



Isabelle CAILLOT,
LP Fernand Léger,
Grand Couronne



Roselyne SEGADO,
Lycée Modeste Leroy,
Evreux

HORS CLASSE

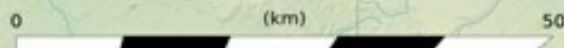
Martine Lemair
Sylvaine Durand

CLASSE SUPERIEURE

Dominique Saint Martin
Isabelle Caillot

CLASSE NORMALE

Mélanie Dhaussy
Elvire Baptiste
Florence Fleury
Roselyne Segado



0° 30'

1°

1° 30'

LE SNICS FSU DANS L'ACTION

- Audience Xavier BATUT, député 10^e circonscription, lundi 24/09/18 (cf compte rendu)

Audience Mr Fliou (Secrétaire Général)

le 08/11/18 à 10h 30 au rectorat.

Le SNICS FSU travaillera en audience sur les points suivants: Formations, Service sanitaire, Cross, RIFSEEP, Greta.

- Réunions d'infos dans toute l'académie.

(16, 18 et 19.10)

- Congrès académique le 19.11.18:

Bloquez la date!

Au vu du succès du congrès de juin dernier, nous sollicitons une intervention sur le thème:

« retraite: quelles nouvelles réformes? »

En plus, des ateliers seront proposés aux nouvelles collègues:

syndicalisme, missions, instances.

Compte rendu audience Mr Batut le 24/09/18, Sasseville

Mélanie DHAUSSY (secrétaire académique) et Martine LEMAIR

L'audience avait été demandée par le SNICS, suite au rapport de l'académie de Médecine de 2017. Cette audience avait été reportée à la demande de M Batut l'année scolaire dernière. M Batut avait peu de temps disponible du fait de la visite de Mme Macron dans l'académie ce même jour, mais a souhaité ne pas reporté le rendez-vous à nouveau et nous a consacré une heure . Ce député n'est pas spécialisé dans le domaine de la santé à l'école mais se situe dans d'autres commissions.

Mélanie a fait la présentation du SNICS puis nous avons transmis nos inquiétudes du fait des différents rapports et un éventuel glissement vers le ministère de la santé. Il signale que de nombreux rapports sont écrits sans suites données.

Nous avons présenté un bref historique de la santé à l'école, puis les grandes lignes de nos missions avec : l'accueil, l'écoute, la prise en charge des élèves à besoins particuliers, MDPH, la contraception (zones rurales++), la protection de l'enfance, nous précisons que derrière la bobologie se cache souvent une problématique, mais aussi la lutte contre le décrochage (souvent révélateur d'un problème autre) .

Nous avons pu souligner l'importance de notre place dans la communauté éducative et au sein des établissements. Nous avons rappelé notre hiérarchie par le chef d'établissement avec lequel on travaille au quotidien, et de notre volonté de rester sous cette hiérarchie, dans l'objectif de la réussite des élèves.

Il évoque les médecins, leur rôle, leur nécessité d'avoir de l'aide pour gagner du temps médical, il évoque les assistants médicaux (thème actuel) et demande si les IDE ne pourraient pas les aider, Il confirme la réflexion sur la création d'une nouvelle profession auprès des médecins ? Nous avons répondu que l'ide devait pouvoir accueillir les élèves à tout moment. Et qu'il n'y a pas besoin d'être IDE pour peser, mesurer les élèves.

Nous évoquons également les services sanitaires qui arrivent à l'EN. Il nous dit que seule l'EN n'est pas concernée mais aussi les EPADH, prisons, etc . Il pense que ces étudiants devraient venir en renfort de nos actions car il dit que nous n'avons pas le temps de tout traiter. Nous déplorons que les infirmières scolaires n'est pas été associées au projet en amont.

Nous avons souligné que les indicateurs de la LOF étaient obsolètes (visite médicale de 6 ans) et qu'il nous faudrait les réactualiser mais aussi un outil plus performant pour faire remonter notre réelle activité, éviter les enquêtes supplémentaires et déjà exploiter nos données.

Nous avons ensuite donné notre mandat de masteurisation de la profession avec une formation en ESPE, et la création d'une spécialité IDE EN. Nous lui avons confié le rapport du SNICS (HCSP) qu'il s' est engagé à faire lire à l'équipe en charge du dossier. Nous lui avons exposé l'accès à la profession (concours, puis formation adaptations à l'emploi très différente suivant les académies)

En conclusion, il s'est engagé à rédiger une question à l'assemblée, qu'il devrait nous soumettre en amont pour relecture. Nous lui avons rappelé les points clés de notre rencontre :

- Maintien à l'EN de notre profession

- avoir des indicateurs fiables



Mélanie DHAUSSY
Secrétaire Académique
06.68.38.29.13
snicsrouen@gmail.com

le 10.10.18

A

Cher(e) collègue,

Vous êtes mandaté pour la participation au congrès académique du SNICS FSU.

• **le lundi 19 novembre 2018 9h-17h**

Lieu : Faculté des Sciences et Techniques, St Etienne du Rouvray.

En présence de Chantal CHANTOISEAU, membre du Bureau National du SNICS, et Erick STAELLEN, spécialiste Retraite Snes Fsu.

Ordre du jour :

- Réforme des retraites : à quoi s'attendre ?
- Ateliers : syndicalisme, missions et instances.
- Actualités nationales : ONI, service sanitaire, Territorialisation.
- Actualités académiques : Retours des audiences.
- Questions diverses
- Repas collaboratif et moment convivial

Nous comptons sur votre présence.

Mélanie DHAUSSY

NB (1) : Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformément à l'article 13 du décret n° 82-447 du 28 mai 1982 relatif à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique,